

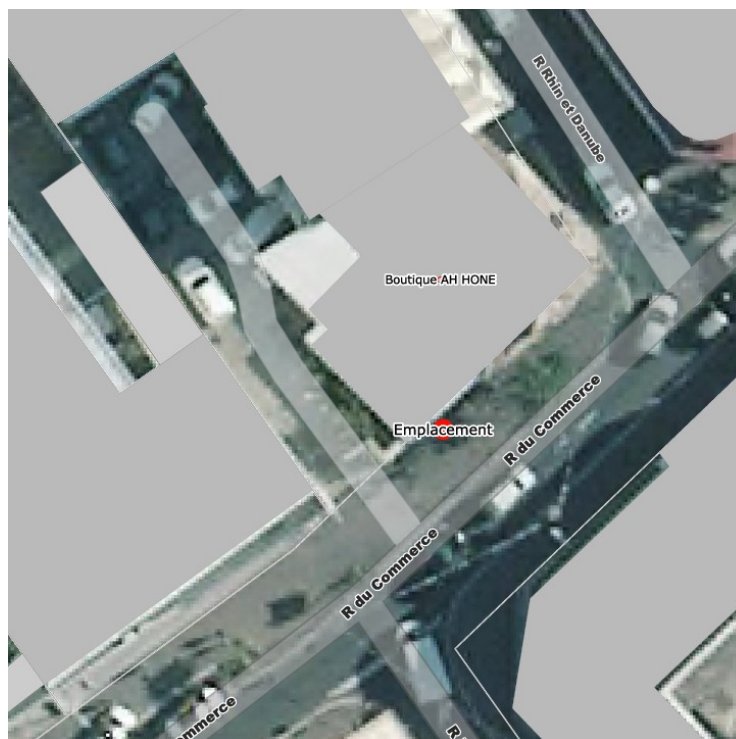


DESCRIPTIF DES EMPLACEMENTS A ATTRIBUER DANS LE CADRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

<u>BASSIN DE VIE N°1</u> N° EMPLACEMENT	LIEU	NOMBRE D'AOT DÉLIVRÉE
B1-1	Trottoir situé à l'avant de la boutique AH HONE rue du commerce à Saint-Paul	1
B1-2	Trottoir adjacent au parking du CCAS de Saint-Paul et à la maison de justice	1
B1-3	Place de stationnement situé entre le boulodrome de Saint-Paul et la rondavelle Karavelle	1
B1-4	Trottoir situé devant le Super U de Saint-Paul -Chaussée Royale	1
B1-5	Trottoir situé à l'angle de l'impasse des Rozaux et la rue Tour des Roches	1

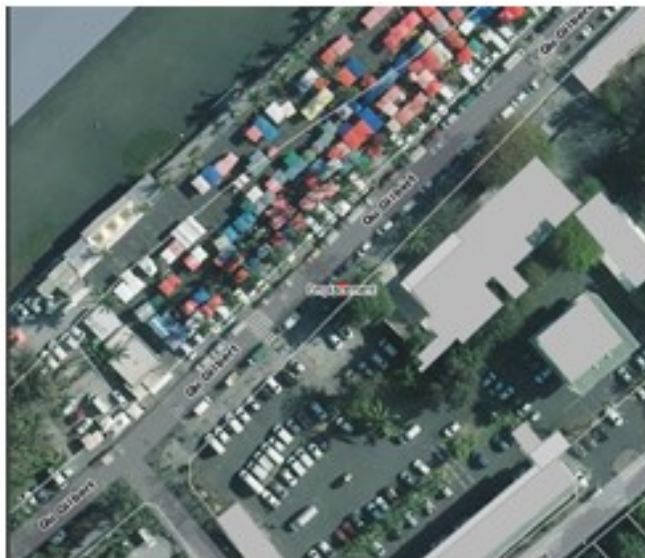
BASSIN DE VIE N°1 : SAINT-PAUL CENTRE

BASSIN DE VIE N°1 N° EMPLACEMENT	LIEU	ACTIVITÉ	MONTANT MINIMUM DE REDEVANCE	HORAIRE/JOUR D'EXPLOITATION / DURÉE DE L'AOT	SURFACE MAXIMALE AUTORISÉE
B1.1	Trottoir situé à l'avant de la boutique AH HONE rue du commerce à Saint-Paul	Vente de produits et articles « Rasta »	88, 90 € /mois	Activité uniquement en journée. AOT jusqu'au 31 décembre 2027	9 m ²



BASSIN DE VIE N°1 : SAINT-PAUL CENTRE

<u>BASSIN DE VIE N°1</u> <u>N° EMPLACEMENT</u>	LIEU	ACTIVITÉ	MONTANT MINIMUM DE REDEVANCE	HORAIRE/JOUR D'EXPLOITATION / DURÉE DE L'AOT	SURFACE MAXIMALE AUTORISÉE
B1.2	Trottoir adjacent au parking du CCAS de Saint-Paul et avant la maison de justice	Vente de chichis, gaufres, granitas et boissons non alcoolisées	- Véhicule : 25, 05 €/m²/mois	Activité uniquement le samedi soir- AOT jusqu'au 31 décembre 2027	10 m²



BASSIN DE VIE N°1 : SAINT-PAUL CENTRE

<u>BASSIN DE VIE N°1</u> N° EMPLACEMENT	LIEU	ACTIVITÉ	MONTANT MINIMUM DE REDEVANCE	HORAIRE/JOUR D'EXPLOITATION / DURÉE DE L'AOT	SURFACE MAXIMALE AUTORISÉE
B1.3	Place de stationnement situé entre le boulodrome de Saint- Paul et la rondavelle Karavelle	Vente de chichis, churros fourrés.	- Véhicule : 25, 05 €/m²/mois	Activité uniquement en journée - AOT jusqu'au 31 décembre 2027	10 m²



BASSIN DE VIE N°1 : SAINT-PAUL CENTRE

BASSIN DE VIE N°1 N° EMPLACEMENT	LIEU	ACTIVITÉ	MONTANT MINIMUM DE REDEVANCE	HORAIRE/JOUR D'EXPLOITATION / DURÉE DE L'AOT	SURFACE MAXIMALE AUTORISÉE
B1.4	Trottoir situé devant le Super U de Saint-Paul – Chaussée Royale	Vente de fruits de saisons	88, 90 € / mois	Activité uniquement en journée - AOT jusqu'au 31 décembre 2027	10 m ²



BASSIN DE VIE N°1 : FRONT DE MER SAINT-PAUL

<u>BASSIN DE VIE N°1</u> N° EMPLACEMENT	LIEU	ACTIVITÉ	MONTANT MINIMUM DE REDEVANCE	HORAIRE/JOUR D'EXPLOITATION / DURÉE DE L'AOT	SURFACE MAXIMALE AUTORISÉE
B1.5	Trottoir situé à l'angle de l'impasse des Rozaux et la rue Tour des Roches	Vente de pizzas	<u>Véhicule :</u> 16, 70 €/m²/mois	Activité de 18h00 à 21h00 - AOT jusqu'au 31 décembre 2027	10 m²

